

Maître Xavier LOMBARDO

Huissier de Justice - Commissaire Priseur

***Administrateur provisoire
de l'étude de feu Me POTEL
Tel: 44 10 22 - Mobile: 77 74 40
etude.potel@gmail.com***



VENTE aux ENCHERES PUBLIQUE

**Liquidations judiciaires des Stés GIVMAD,
KULTURE NC (à l'enseigne GREEN STORE) et
CALEDONIE TOITURE**

**Mercredi 14 octobre 2026
09:30**

**27 rue Joule
Ducos**

98800 Nouméa

Visites des lots 1 à 82, mercredi 14 octobre de 8h30 à 9h30, sur le site de vente
Visites des lots 83 à 214 vendus sur désignation sur 3 sites différents : voir conditions de
visites indiquées sur la dernière ligne du chapitre "sur désignation à..."

UN CHÈQUE DE GARANTIE SERA DEMANDÉ A L'INSCRIPTION

(Présentation du KBis pour les chèques de société avec carte d'identité du gérant)

Par sécurité, le port de chaussures fermées sur les sites est obligatoire (visites et ventes)

***ENLEVEMENT IMPERATIF après paiement
le jour même ou selon indications données en début de vente.***

***Vente en l'état et au comptant: chèque avec 2 pièces d'identité, espèces plafonnées à 119 300 xpf, frais
compris. Décret N° 2018-284 du 18/04/18 art. D.112-3 du CMF
Droits en sus 9,54%, TGC 6% incluse (Dél. N° 299 du 22/03/94)***

SUR DÉSIGNATION AU MOTOR POOL



SUR DÉSIGNATION A NOUMÉA, ROUTE DE L'ANSE VATA



SUR DÉSIGNATION A LA VALLÉE DES COLONS



SUR LE SITE DE VENTE



1	Ensemble de longueur de ferraille (IPE, C galva plusieurs dimensions, poteaux) bois, lames PVC, accessoires en tôle	35 000
2	Douzaine de poteaux ronds en acier et 7 axes de volets roulants	6 000
3	2 grandes armoires en fer (une seule porte, démontée), étagères en métal déployé, état très moyen	6 000
4	Petites chutes de tôles KL, 1m de long environ	1 000
5	Lot de 3 éléments de barrière métallique	6 000
6	Quinzaine de consoles de façade	10 000
7	3 tréteaux charge lourde, fabrication artisanale	6 000
8	Lot comprenant pelle, rateau, balai, mops, seau	1 000
9	Échelle 10 marches	4 000
10	2 tréteaux fabrication artisanale	3 000
11	Plaque à feux pour bétonnière tractable	1 000
12	Poste à souder ESAB THF 250	20 000
13	Poste à souder SAF FRO RODARC 400	25 000
14	Lot de 8 chutes d'IPE en 30 (plus de 250 de long en moyenne)	60 000
15	Enrouleur pneumatique AR Pneumatic (état moyen) prévoir dépose	1 000
16	2 tréteaux de maçon	2 000
17	Aspirateur industriel MISTER CLEAN MC30i	4 000
18	Étagère type alimentaire	4 000
19	Étagère type alimentaire	4 000
20	Poinçonneuse GEKA Hydracrop 55A avec 3 malettes métallique contenant des poinçons, 380v	250 000
21	Lot de 2 cloueurs pneumatiques : un STANLEY et un sans marque (état moyen)	3 000
22	Cloueur pneumatique STANLEY	1 000
23	Lot MAKITA comprenant ponceuse excentrique M9204 et affleureuse 3700B	4 000
24	Ponceuse à bande MAKITA 9924DB	3 000
25	Scie circulaire AEG	3 000

26	Perceuse/visseuse RYOBI CHD 1441 avec 2 batteries et chargeur (le tout dans sa malette)	7 000
27	Cloueur pneumatique BEA SKAM 350-226C dans sa malette	3 000
28	Cloueur pneumatique RAPID Airtac PB131	3 000
29	Combiné WESTWOOD	5 000
30	Lot comprenant chalumeau, bidon à carburant, marteau, serre-joint, brosses métalliques diverses, lisseuse, truelles, pied de biche, 2 scies, etc.	4 000
31	Bureau droit mélaminé gris et piètement métallique (140 de long environ), état moyen	3 000
32	Lot soudure : casque, manomètre et chalumeau	2 000
33	Lot de 7 bobines de fil de cuivre (4 tailles différentes)	6 000
34	Lot comprenant clés mixtes, chalumeau, bidon à carburant, pistolet à cartouches, bac et rouleaux à peinture, pied de biche, 2 scies, sangles, 2 pompes à graisse, etc	5 000
35	Chariot de soudure (dans le dock) avec boyaux et chalumeau LE LORRAIN (en mezzanine)	12 000
36	Environ 25 étagères CLAIRSON et 10 montants pour placards	5 000
37	Grand bureau d'angle mélaminé bois (180x150x70 environ)	4 000
38	Petit coffre métallique, une porte battante	1 000
39	Plateau rond en verre, diam. 120 environ	1 000
40	Tapis de course CARE Runner II	15 000
41	Lot de 22 bannettes et 11 classeurs fins, perforatrices, agrafeuses, etc	2 000
42	Imprimante SHARP MX2614	25 000
43	Bureau informatique mobile mélaminé bois	3 000
44	Bureau comptoir d'accueil mélaminé bois, caisson 3 tiroirs, meuble 2 portes battantes et fauteuil dactylo	10 000
45	Machine à café expresso MALONGO	1 000
46	Meuble métallique, 2 portes rideaux coulissants gris	6 000
47	Armoire métallique, 2 portes rideaux coulissants marron	10 000
48	Grand vase en marbre (une partie du pied manquante)	1 000
49	Bureau d'angle mélaminé bois (160x140 environ)	4 000
50	Grand bureau d'angle mélaminé bois (plateau abîmé), 175x60 environ avec caisson assorti 3 tiroirs et fauteuil dactylo	5 000

51	Meuble mélaminé noir, 2 portes battantes vitrées, 3 niveaux (93x46 environ)	6 000
52	Grand bureau d'angle mélaminé bois (plateau abîmé), 175x60 environ	3 000
53	Armoire métallique (un seul rideau coulissant) 4 niveaux	4 000
54	Porte pvc blanc, vitrée, en 93	10 000
55	Trappe de plafond en 60*60	3 000
56	Trappe de plafond en 60*60	3 000
57	Couronne de cuivre isolé PE blanc	14 000
58	3 barrières anti-stationnement	6 000
59	Coffret de chantier GEWISS quasi neuf	24 000
60	Armoire électrique	5 000
61	Filet en corde et grillage pvc orange	2 000
62	Étagère artisanale 150*60*200ht environ avec quelques tiges filetées, tuyau d'arrosage, quelques chutes de carrelages, raccords de compresseur	7 000
63	Perceuse magnétique ALFA ROTABES 40RQ	35 000
64	Marteau piqueur MAKITA pour pièces avec quelques forets	3 000
65	Câble acier et 5 petits cônes de Lübeck	2 000
66	Malette de transport pour petite quincaillerie 4 boites pvc en tiroirs	2 000
67	4 cartons contenant des raccords pvc (coudes, T, etc)	5 000
68	Cinquantaine de bacs pvc bleu, 2 tailles, contenant des vis, écrous, rondelles (toutes tailles) et une touque pleine de boulons	25 000
69	Etagère galva 3 colonnes 400*180 environ	15 000
70	Environ 25 rouleaux de convoyeur (2 tailles)	10 000
71	Lot important de planchettes	50 000
72	2 couronnes de tpc rouge gros diamètre	7 000
73	Longueur de convoyeur 3 rouleaux (sans pied)	2 000
74	Laser SPECTRA LL300	5 000
75	Laser STANLEY AL24 avec trépied et mire	14 000
76	Palan à chaîne 1t	2 000
77	Palan à chaîne 1t	2 000
78	Palan à chaîne 1,5t	3 000

79	Palan à chaîne 1,5t	3 000
80	Rouleau bitumé SIPLAST	1 000
81	Nacelle tractable MATILSA PARMA 15, année 2007, n° VWCPARMA171000049, corrodée, pneus à plat, sans clé	200 000

Visites des lots 1 à 81 mercredi 14 octobre 2026 de 8h30 à 9h30 chez
CALÉDONIE TOITURE, 27 rue Joule à Ducos

Sur désignation route de l'Anse Vata

Mises à Prix:

82	Extincteur 2kg dioxyde de carbone	3 000
83	Lot de 2 jardinières en bois 60*40ht et sac de 10L de PERLITE	3 000
84	Lot de 2 jardinières en bois 60*40ht et sac de 10L de PERLITE	3 000
85	Lot de 2 jardinières en bois : une en 60*40ht et une en 60*30 et sac de 10L de PERLITE	3 000
86	Plateau pvc noir 56*40*5 et 24 pots	1 000
87	Plateau pvc noir 56*40*5 et 24 pots	1 000
88	Plateau pvc noir 56*40*5 et 24 pots	1 000
89	Plateau pvc noir 56*40*5 et 24 pots	1 000
90	Plateau pvc noir 56*40*5 et 24 pots	1 000
91	Plateau pvc noir 120*55*4, 2 lots de 96 pots minis et 2 sacs de 10L de PERLITE	3 000
92	Grand plateau pvc noir 100*100*12, 22 pots de 3.5L, filet de support et sac de 10L de PERLITE	4 000
93	Grand plateau pvc noir 100*100*12, 22 pots de 3.5L, filet de support et sac de 10L de PERLITE	4 000
94	Grand plateau pvc noir 100*100*12, 22 pots de 3.5L, filet de support et sac de 10L de PERLITE	4 000
95	Grand plateau pvc noir 100*100*12, 22 pots de 3.5L, filet de support et sac de 10L de PERLITE	4 000
96	Plateau pvc noir 60*40, plaque et mottes de germination	2 000
97	Plateau pvc noir 60*40, plaque et mottes de germination	2 000
98	Plateau pvc noir 60*40, plaque et mottes de germination	2 000
99	Plateau pvc noir 60*60, cinquantaine de pots 0.5L et 2 sacs de PERLITE 10L	2 000
100	Plateau pvc noir 80*80, vingtaine de pots 0.7L et sac de PERLITE 10L	3 000

101	Plateau pvc noir 79*40*5, quarantaine de pots 0.25L et sac de PERLITE 10L	2 000
102	Serre GREENWAY à 8 étages avec fenêtres, 143*143*195ht	6 000
103	Serre GREENWAY à 8 étages avec fenêtres, 143*143*195ht	6 000
104	Lot de raccords, coudes (diam 1255 ou 150), extracteur d'air (diam 150), gaines flexibles alu divers diamètres	28 000
105	Chambre de culture 120*120*200ht avec séchoir démontable 4 niveaux, extracteur d'air, filets de cultures	20 000
106	Chambre de culture 100*100*200ht avec séchoir à suspendre, 6 niveaux, extracteur d'air diam 100, filets de culture et panneau réfléchissant	20 000
107	Chambre de culture 120*100*200ht avec bac de culture complet, extracteur d'air diam 125 et filets de culture	20 000
108	Chambre de culture 80*80*180ht, extracteur d'air diam 100, accessoires, filtes de culture, panneau réfléchissant	15 000
109	Chambre de culture 120*60*150ht, moteur d'extracteur d'air et extracteur, diam 100, accessoires et filets de culture	20 000
110	Petite chambre de culture 35*35*60	2 000
111	Extracteur d'air caisson en bois AIRFAN , 550m³/h	8 000
112	Extracteur d'air caisson en bois AIRFAN , 250m³/h	7 000
113	5 claies de séchoir carré, démontables	2 000
114	5 claies de séchoir carré, démontables	2 000
115	5 claies de séchoir carré, démontables	2 000
116	Machine de découpe pour plantes hydroponiques, bourgeons et fleurs (humides ou secs) avec sac de collecte	32 000
117	Presse manuelle 1t QNUBU ROSIN PRESS	28 000
118	Tamis vibrant électrique QNUBU, gant, 2 tamis, papier d'extraction	17 000
119	Seau de 20kgs de gel neutraliseur d'odeur ONA FRESH LINEN	22 000
120	LED 600w d'occasion (puissance bloquée à 400w)	9 000
121	Ventilateur sur pied PROVENT	2 000
122	Ventilateur sur pied PROVENT	2 000
123	Ventilateur sur pied PROVENT	2 000
124	Lot de 2 ventilateurs sur pied PROVENT	4 000
125	Lot de 2 ventilateurs sur pied PROVENT	4 000

126	Lot de produits : sprays anti-fourmis, engrais ProNeem, flacons de pastilles CO ² , poudre marine, anti-acariens MURAILLE, savon potassique BIOLEAT	3 000
127	Lot de produits : sprays anti-fourmis, engrais ProNeem, flacons de pastilles CO ² , poudre marine, anti-acariens MURAILLE, savon potassique BIOLEAT et tourteau végétal	4 000
128	Lot de produits : sprays anti-fourmis, engrais ProNeem, flacons de pastilles CO ² , poudre marine, anti-acariens MURAILLE, savon potassique BIOLEAT et tourteau végétal	4 000
129	Lot irrigation pompe PRODAC 800, filtre, drains, tétons	6 000
130	Lot d'un bac pvc noir (70L), arrosoir, pulvérisateur 16L, 2 bacs à poignée, 24 pots (11L), bouteille de LOMBRITHE (1L), sac de perlite, treillis et fil de débroussailleuse	8 000
131	Lot d'un bac pvc noir (70L), arrosoir, pulvérisateur 16L, 2 bacs à poignée, 24 pots (11L), bouteille de LOMBRITHE (1L), sac de perlite, treillis et fil de débroussailleuse	8 000
132	Lot d'un sac de agra-perlite (100L), sac de perlite additive (10L), 2 bacs à poignée, 24 pots (11L), pulvérisateur manuel, treillis et fil de débroussailleuse	5 000
133	Lot d'un sac de agra-perlite (100L), sac de perlite additive (10L), 2 bacs à poignée, 24 pots (11L), pulvérisateur manuel, treillis et fil de débroussailleuse	5 000
134	Lot d'un sac de agra-perlite (100L), sac de perlite additive (10L), 2 bacs à poignée, 24 pots (11L), pulvérisateur manuel, treillis et fil de débroussailleuse	5 000
135	Système de filtre GROWMAX WATER avec filtres de rechange	18 000
136	Système de filtre GROWMAX WATER avec filtres de rechange	18 000
137	Lot d'engrais divers : savon noir, tourteau végétal, neem, rhizo	4 000
138	Malette d'outils pour bonzai	6 000
139	Écran pour contrôleur de climat modèle CNMTC-1	8 000
140	Écran pour contrôleur de climat modèle CNMTC-1	8 000
141	Écran pour contrôleur de climat modèle CNMTC-1	8 000
142	Régulateur automatique de climat (Cli-mate Twin Controller 12+12 AMP)	10 000
143	Contrôleur environnemental multifonction BECC-B2 (occasion à priori)	18 000
144	Ensemble de 5 brocs doseurs (diverses tailles), base pour stabiliser le ph, CO ₂ en tablettes, 2 nettoytants pour sonde ph, ph liquide et poudre	7 000
145	Ensemble de 5 brocs doseurs (diverses tailles), base pour stabiliser le ph, CO ₂ en tablettes, 2 nettoytants pour sonde ph, ph liquide et poudre	7 000

146	Lot d'environ 40 sachets ou flacons pour ph (4.01, 7.01 ou 6.86), 6 brocs doseurs et réflecteur horticole	8 000
147	Lot d'environ 40 sachets ou flacons pour ph (4.01, 7.01 ou 6.86), 6 brocs doseurs et réflecteur horticole	8 000
148	Lot de 20 ampoules diverses, 7 douilles d'ampoule à télécommande et 5 kits entrée et sorties GRO	65 000
149	Ballast avec fusible, 600w	6 000
150	Ballast magnétique SUPERPLANT HPS-MH avec fusible, 600w	6 000
151	Ballast magnétique SUPERPLANT HPS-MH avec fusible, 600w	6 000
152	Ballast magnétique SUPERPLANT HPS-MH avec fusible, 600w	6 000
153	Ballast magnétique SUPERPLANT HPS-MH avec fusible, 600w	6 000
154	Ballast magnétique SUPERPLANT HPS-MH avec fusible, 400w	7 000
155	Ballast magnétique SUPERPLANT HPS-MH avec fusible, 400w	7 000
156	Ballast magnétique SUPERPLANT HPS-MH avec fusible, 400w	7 000
157	Réflecteur vitré pour culture	6 000
158	Rampe T5HO, 8x54w	13 000
159	2 réflecteurs pour culture dont un ajustable, réflecteur en tube et ballast	10 000
160	2 réflecteurs pour culture dont un ajustable, réflecteur en tube et ballast	10 000
161	Sac de billes d'argile et 2 sachets de laine de roche	3 000
162	Lot de 2 germinateurs, 3 plateaux de germination, treillis, graines de silice et disques de germination	4 000
163	Lot de 2 germinateurs, 3 plateaux de germination, treillis, graines de silice et disques de germination	4 000
164	Lot de 2 germinateurs, 3 plateaux de germination, treillis, graines de silice et disques de germination	4 000
165	17 germinateurs	13 000
166	Lot de 35 plaques de germination, étiquettes, 3 petits sacs de silice, mottes de germination, fumigènes, savon potassique	7 000
167	Lot d'un germinateur, 3 plaques de germination, 40 petits pots pour semis, 1L de lombrithes, biolite, étiquettes, silice, filet, système d'arrosage automatique et mur végétal	8 000
168	Serre de bouturage SUPER CLONER 84 avec pompe	10 000
169	Lot de 2 murs végétaux, 4 et 8 poches	2 000

170	Rouleau de filet de suspension pour tomates, haricots (200 de ht environ)	20 000
171	Pulvérisateur, 4 blocs de laine de roche, 2 treillis, 10 gallons (5 tailles diverses), 2 fils de débroussailleuse	4 000
172	Pulvérisateur, 4 blocs de laine de roche, 2 treillis, 10 gallons (5 tailles diverses), 2 fils de débroussailleuse	5 000
173	Poubelle sans couvercle (100L) et 4 bacs avec poignée	5 000
174	Poubelle avec couvercle (75L) et 4 bacs avec poignée	4 000
175	Poubelle avec couvercle (120L) et bacs avec poignée	4 000
176	Lot important de pots pvc noir de 0.7 à 30L avec soucoupes et accessoires (900 pcs environ)	90 000
177	Ensemble de pots textiles	5 000
178	Lot d'engrais liquides METROP Calgreen, MR2 et Greenxtrem en 250ml, 1L et 5L : environ 42 unités au total	90 000
179	Lot d'engrais liquides PLAGRON Terra Bloom, Silic rock, Lemon kick, Ph plus, Pure jym et Alga grow en 250 et 500ml, 1L, 5L et 10L : environ 150 unités au total	135 000
180	Lot d'engrais liquides ADVANCED NUTRIENTS Sensizym, Rhino Skin, Sensical, Sensi Bloom, Sensi Grow et Bibizz en 250 et 500ml et 1L : environ 215 unités	350 000
181	Lot d'engrais liquides MILLS Basis (A,B,PH,R,V,PK,C4), Grow, Base, Bloom et Cal en 100, 250 et 500ml, 1L, 5L et 10L : environ 540 unités	1 250 000
182	Transpalette électrique modèle PLL145	110 000
183	FIAT DOBLO, 2 places, 5cv, gazole - Marque : FIAT - Type Commercial : DOBLO - Immatriculation : 399 751 NC - Kilométrage : 90.000 - 1ere Mise en Service : 22/11/2016 - Type administratif : 263ZXB1ASN2XN - N° de série : ZFA26300006B41840 Démarre, bon état général, petit choc au phare, plus de pare-brise arrière, sellerie conducteur légèrement déchiré	465 000

Visites des lots 82 à 183 mardi 13 octobre de 12h à 13h30 chez GREEN STORE - 110 bis route de l'Anse Vata, Nouméa

Sur désignation à Motor pool, Nouméa

Mises à Prix:

184	Chambre de culture 100*100*180	7 000
185	Chambre de culture 100*100*180	7 000
186	Chambre de culture 120*120*200	11 000

187	Chambre de culture 120*120*200	11 000
188	Chambre de culture 120*90*200	11 000
189	Chambre de culture 120*90*200	11 000
190	Chambre de culture 120*90*200	11 000
191	2 chambres de culture 120*90*200	22 000
192	2 chambres de culture 120*90*200	22 000
193	2 chambres de culture 120*90*200	22 000
194	Extracteur d'air modèle CM-DFS-100P	3 000
195	Extracteur d'air modèle CM-DFS-100P	3 000
196	Extracteur d'air modèle CM-DFS-100P	3 000
197	Extracteur d'air modèle CM-DFS-100P	3 000
198	Carton de 4 extracteurs d'air modèle CM-DFS-100P	12 000
199	Carton de 4 extracteurs d'air modèle CM-DFS-100P	12 000
200	Lot de 10 sacs de substrat MILLS (5 Cork et 5 Cocopeat)	10 000
201	Lot de 10 sacs de substrat MILLS (5 Cork et 5 Cocopeat)	10 000
202	Lot de 10 sacs de substrat MILLS (5 Cork et 5 Cocopeat)	10 000
203	Lot de 10 sacs de substrat MILLS (5 Cork et 5 Cocopeat)	10 000
204	Lot de 10 sacs de substrat MILLS (5 Cork et 5 Cocopeat)	10 000
205	Lot de 10 sacs de substrat MILLS (5 Cork et 5 Cocopeat)	10 000
206	Palette entamée de sacs de substrat MILLS Light Mix (environ 53 sacs)	60 000
207	Palette filmée de 70 sacs de substrat MILLS Light Mix	80 000
208	Palette filmée de 70 sacs de substrat MILLS Light Mix	80 000
209	Palette filmée de 70 sacs de substrat MILLS Light Mix	80 000
210	Palette filmée de 70 sacs de substrat MILLS Light Mix	80 000
211	Environ 936 pots carrés pvc noir de 11L (par paquets de 24)	100 000
212	Palette filmée d'environ 800 pots carrés pvc noir de 11L	90 000
213	Chariot élévateur CLARK C25D, année 2015, 562h, a démarré lors de l'inventaire	650 000

Visites des lots 184 à 213 mardi 13 octobre de 14h à 15h au 2 rue Colnett à Motor Pool

214	DODGE RAM 1500, 5 places, 24cv, essence	850 000
	- Marque : DODGE	
	- Type Commercial : RAM 1500	
	- Immatriculation : 373 974 NC	
	- Kilométrage : 161.500	
	- 1ere Mise en Service : 14/05/2014	
	- Type administratif : RR7NT	
	- N° de série : 1C6RR7NT0ES175859	
	Bon état général	

Visites du lot 214 mardi 13 octobre après-midi (16h / 16h30) à la Vallée des colons après prise de rdv à l'étude - Le lieu de rdv sera donné mardi en début d'après-midi

ORDRE DE PORTER LES ENCHERES POUR MON COMPTE

si PARTICULIER : NOM et prénom :

si SOCIETE : Nom de la société
et cachet commercial

ADRESSE :

VILLE :

TELEPHONE:

FAX :

EMAIL :

BANQUE :

COMPTE :

N° de Ridet (si société) :

demandons à Maître Xavier LOMBARDO, Huissier de Justice, Commissaire-priseur chargé de l'administration provisoire de l'étude de feu Maître Laurence POTEL, d'acheter pour notre compte les lots mentionnés ci-dessous, pour le prix maximum indiqué hors taxes (TGC 6%) et hors frais (9% hors taxes soit 9,54% TGC incluse) lors de la VENTE AUX ENCHERES indiquée ci-dessous.

(Exemple: Mise à Prix 100.000 F, offre maximum hors frais et hors tgc 200.000F, Me LOMBARDO partira de la mise à prix et non du montant de l'offre et montera les enchères pour vous comme si vous étiez présent. Si les enchères s'arrêtent au-dessous de l'offre maximum, par exemple 150.000 F, l'adjudication sera le montant de cette dernière enchère; par contre, Me LOMBARDO ne portera aucune enchère au-delà du montant indiqué en tant qu'offre maximum. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'étude.)

Liquidations judiciaires des Stés GIVMAD, du 14/10/2026 à 98800 Nouméa
KULTURE NC (à l'enseigne GREEN STORE) et
CALEDONIE TOITURE

Nous avons pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les acceptons.

Nous vous prions de trouver ci-joint un chèque à l'ordre de Maître Xavier LOMBARDO Commissaire-Priseur

N° de Lot	Descriptif du lot	Offre maximum en F CFP hors frais et hors TGC	Prix adjugé hors frais et hors TGC

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

LA VENTE ET SON DEROULEMENT :

ARTICLE 1

La vente est publique et a lieu aux enchères.

L'adjudication sera faite au plus offrant contre paiement comptant ; faute de paiement comptant, l'objet sera revendu à la folle enchère sans mise en demeure ni aucune formalité de justice aux risques et périls de l'adjudicataire, le commissaire-priseur appréciant, sous sa seule responsabilité les cas de folle enchère.

Le fol enchérisseur sera tenu de la différence entre son prix et le prix de la revente sans pouvoir prétendre à l'excédent, s'il y en a un, cet excédent revenant au requérant.

En cas de règlement par chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère pourra, après notification au débiteur et une mise en demeure, être poursuivie lors de la plus prochaine vente.

En cas de double enchère, (enchères simultanées sur le même objet), l'objet sera remis en vente et le public admis à nouveau à enchérir ; il sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

ARTICLE 2

Un minimum d'enchérisseurs est nécessaire pour ouvrir une vacation. Ce minimum est déterminé pour chaque vente par le commissaire-priseur. En conséquence, le commissaire-priseur se réserve le droit, dans l'intérêt des parties, de ne pas ouvrir la vacation si le nombre d'enchérisseurs est insuffisant compte tenu de la nature et/ou de la quantité des biens à vendre.

ARTICLE 3

Le montant minimum de l'enchère est fixé par le commissaire-priseur, le pas d'enchère également.

Les mises aux enchères ont lieu dans l'ordre indiqué dans le catalogue de la vente.

Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de :

- " s'écarter de l'ordre du catalogue,
- " réunir ou diviser des lots,
- " retirer des effets mis en adjudication et qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance même après enchères dépassant la mise à prix.

Les lots modifiés au moment de la vente par rapport au catalogue, seront précisés. Les modifications seront mentionnées sur une liste complémentaire et/ou seront précisés au moment de la mise aux enchères.

Les lots présentant une date de mise à disposition particulière seront précisés au plus tard au moment de la vente.

Des réunions de lots peuvent être proposées dans le catalogue, mais les acheteurs ont la faculté d'en demander d'autres. Le commissaire-priseur se réserve cependant le droit de ne pas donner suite à ces demandes si elles paraissent trop compliquées ou pour des lots trop éloignés n'ayant pas de rapport.

Lorsque la faculté de réunion est proposée, elle sera annoncée avant la présentation du premier lot de la réunion. Les lots seront adjugés provisoirement séparément et ensuite réunis. Lors de la réunion, la nouvelle enchère, au minimum supérieure de 10 % du montant total adjugé séparément, sera annoncée et les enchères pourront reprendre. S'il n'y a pas preneur, les lots seront définitivement adjugés aux enchérisseurs précédents.

Demande de réunion de l'ensemble des lots de la vente :

Cette demande devra être faite avant le début de la vente, par écrit, avec une offre chiffrée. Elle devra être accompagnée d'une caution bancaire ou bien du versement effectif d'un montant compris entre 20 % et 50 % de l'offre suivant l'importance de celle-ci, le commissaire-priseur se réservant la possibilité de ne pas accepter cette demande.

Cette demande de réunion finale sera annoncée avant le début de la vente.

Comme précédemment, les lots seront adjugés provisoirement séparément ou en sous-ensembles. La règle de surenchère finale étant la même que précédemment : l'offre globale devra être supérieure d'au moins 10 % des enchères provisoires. L'acheteur intéressé par l'ensemble aura la faculté de surenchérir sur son offre précédente. Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de ne pas donner suite à ces surenchères s'ils estiment ne pas détenir de garantie de paiement suffisante.

Dans le cas où une réunion finale est annoncée, d'autres acquéreurs pourront se déclarer en cours ou en fin de vente, à condition de remettre les garanties de paiement nécessaires et suffisantes (voir ci-dessus).

D'autres formes de réunion sont possibles. Elles seront étudiées à la demande et annoncées avant le début de la vente.

ARTICLE 4

Les cotes, volumes, quantités, kilométrages et qualités figurant dans le catalogue ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas garantis, le plus ou le moins devant faire le gain ou la perte de l'adjudicataire; les effets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente, sans aucune garantie notamment d'état, de dénomination, de désignation, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans recours possible contre qui que ce soit pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée.

L'adjudicataire est réputé compétent et avoir pris connaissance des éventuelles erreurs de descriptif ainsi que des défauts ou imperfections des effets avant la mise aux enchères une ou plusieurs expositions préalables à la vente lui ayant permis de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente; en conséquence, l'adjudicataire ne bénéficiera d'aucune action soit en résolution, soit en dommages-intérêts, soit en diminution de prix.

Les photos utilisées sur les différentes publicités ne sont pas contractuelles.

L'adjudication a toujours lieu aux risques et périls de l'adjudicataire.

Les matériels sont vendus sans logiciel. Si des logiciels se trouvaient néanmoins dans les matériels au moment de l'enlèvement, l'acheteur s'obligerait soit à les détruire, soit à en déclarer la présence au fournisseur en vue d'en obtenir la licence d'exploitation.

Tous les lots s'entendent démontés au 1er raccord ou 1ère bride.

ARTICLE 5

Les enchères peuvent être émises verbalement, téléphoniquement, par ordre d'achat ; L'ordre d'achat doit être adressé par écrit, accompagné d'une garantie de paiement.

L'ordre d'achat doit, à peine de nullité, comporter la désignation de l'objet sur lequel on souhaite enchérir, indiquer sa référence au catalogue de la vente ainsi que le prix maximum au-delà duquel on ne désire plus enchérir ; ce prix s'entendant hors frais et taxes.

Les enchères téléphoniques ne seront acceptées qu'après dépôt d'un chèque ou d'une garantie bancaire.

Pour être retenus les ordres écrits devront être accompagnés :

- pour une offre ferme : d'un chèque de garantie du montant en principal de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses) ;
- pour une offre variable (de xF à xF) d'un chèque de garantie du montant maximum de l'offre plus les droits et frais de 9,54% (TGC 6% incluses)

Ce montant de garantie peut également se faire par virement bancaire à condition que le montant soit passé au crédit, la veille de la vente avant 15h00, sur le compte suivant :

Me Xavier LOMBARDO - Compte clients - BCI TRIANON

Code Banque 17499 Code Guichet 00010 Compte n° 16138102061 RIB 08

FR 76 1749 9000 1016 1381 0206 108 code BIC BCADNCCN

ARTICLE 6

Les enchères ne seront admises qu'autant qu'elles seront portées par des personnes capables.

Le commissaire-priseur pourra exiger une caution bonne et solvable des adjudicataires non seulement pour le paiement du principal, mais aussi pour l'exécution des clauses et conditions de la vente, à peine de refus d'inscription. Cette caution pourra prendre la forme d'un chèque établi à l'ordre du Commissaire-Preneur, signé et laissé en blanc.

Le commissaire-priseur se réserve la faculté d'écarter de la vente tout soumissionnaire ou enchérisseur qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties suffisantes. Le commissaire-priseur n'a pas, dans ce cas, à motiver sa décision qui n'est pas susceptible de recours. De même, il peut ne pas admettre à la vente les enchérisseurs verbaux qui ne sont pas en mesure de justifier sur-le-champ de leur identité et de leur adresse.

Le Commissaire-priseur peut exclure de ses ventes :

- tout enchérisseur qui aurait manqué à ses engagements lors de précédentes ventes,
- tout adjudicataire qui se serait préalablement signalé à l'attention du commissaire-priseur par des agissements frauduleux ou par la non exécution d'engagements contractés à l'occasion d'une précédente opération: enchère fictive, enlèvement irrégulier, chèque sans provision, non respect des conditions particulières, agressivité, violences verbales ou physiques, trouble de la vente de par ses propos ou attitude etc...

Suivant la gravité des faits reprochés, l'exclusion peut être temporaire ou définitive.

Il est rappelé aux amateurs :

- que pour des raisons de sécurité, le port de chaussures fermées est obligatoire sur les sites de visites et de ventes
- que les enfants mineurs doivent être accompagnés et surveillés par leurs parents ou leurs accompagnateurs. La participation aux enchères leur est interdite.
- que les chiens, même tenus en laisse, sont interdits dans l'enceinte des lieux de vente tant en intérieur qu'en extérieur.

ARTICLE 7

Au cas où des objets appartenant à l'Etat, à des Administrations publiques territoriales ou reconnues d'utilité publique, à des organisme divers, où qui ne sont pas dans le commerce, ou qui portent une mention indiquant leur inaliénabilité, se trouveraient être adjugés, l'adjudicataire serait contraint d'en effectuer la restitution à première réquisition, et ce, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, le prix d'adjudication et des frais lui étant seul remboursé.

LE PAIEMENT DU PRIX, DES FRAIS ET TAXES

ARTICLE 8

L'adjudicataire payera, en sus du prix d'adjudication des frais légaux de 9% ainsi que la TGC de 6% sur l'ensemble, soit 9,54% taxes incluses.

Il paiera comptant, en Francs C.F.P., au commissaire-priseur le prix principal de son adjudication augmenté des droits d'Enregistrement et autres taxes dus au Service de l'Enregistrement, de la Taxe Générale à l'importation s'il y a lieu, des émoluments et autres droits proportionnels dus au commissaire-priseur tels qu'ils sont établis au tarif. (Dél n° 299 du 22/03/94 modifiée). Règlement en espèces, plafonné à 119 300 xpf frais inclus (décret n°2018/284 du 18 avril 2018 art D.112-3 du Code Monétaire et Financier)

Il est rappelé qu'en application de l'article R 344-1 du code national de la route rendant applicable l'article L325-1-1 dudit code en Nouvelle Calédonie, relatif à la confiscation des véhicules par les juridictions judiciaires pénales : "si la confiscation est ordonnée, le véhicule est remis au service des domaines en vue de sa destruction ou de son aliénation. Les frais d'enlèvement et de garde en fourrière sont à la charge de l'acquéreur".

Le commissaire-priseur pourra exiger la signature de l'adjudicataire sur le procès-verbal de vente et sur le décompte du prix de vente qui demeurera annexé audit procès-verbal.

ARTICLE 9

Aussitôt l'adjudication prononcée, l'adjudicataire est tenu de déclarer ses nom, prénoms et adresse, de signer, le cas échéant, le bon qui lui sera remis, et de remettre en garantie, au commissaire-priseur ou à l'un de ses assesseurs, le montant de l'adjudication et des 9,54 % (TGC 6% incluses) de frais légaux.

Pour être effectif, le paiement comptant du prix d'adjudication, augmenté des frais et taxes se fera :

- soit en espèces (plafonnées à 119 300 xpf cf art.8 ci-dessus)
- soit par chèque à l'ordre du commissaire-priseur avec présentation de 2 pièces d'identité ;
- soit par chèque certifié, sinon par chèque accompagné obligatoirement d'une lettre de garantie de paiement de la banque, selon les cas;
- par virement bancaire dans les formes et délais fixés par le commissaire-priseur ;

En cas de défaillance de l'acheteur, l'acompte versé à titre de garantie pour participer à la vente sera conservé à titre de dommages intérêts.

A l'expiration du délai d'un mois, après une mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25000 FCFP.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

ARTICLE 10

En cas de vente à terme faite sur la demande écrite du requérant, le prix sera payable, dans les délais fixés aux conditions particulières de la vente, entre les mains de Maître Xavier LOMBARDO, commissaire-priseur.

Les adjudicataires paieront en sus des frais de recouvrement fixés aux conditions particulières de la vente, mais ceux qui se libéreront comptant seront affranchis de ces frais.

Le requérant renonce au droit de responsabilité du prix de la vente établi en sa faveur par la loi contre le Commissaire-priseur, lui ayant expressément demandé, dans l'intérêt de la vente, d'accorder les délais fixés aux conditions particulières aux adjudicataires.

LE TRANSFERT DE PROPRIETE ET LES GARANTIES

ARTICLE 11

Les acquéreurs sont responsables des lots dès l'adjudication prononcée, mais le transfert de propriété ne sera effectif que lors de l'encaissement définitif du paiement.

A compter de l'adjudication, le vendeur ou le commissaire-priseur ne sauraient être tenus pour responsables de la disparition partielle ou totale de l'objet adjugé ou des dommages qui pourraient lui être occasionnés

L'ENLEVEMENT DES EFFETS ADJUGES

ARTICLE 12

Les enlèvements ne sont autorisés que sur présentation de la facture après paiement effectif complet.

L'enlèvement des effets adjugés devra être effectué par l'adjudicataire immédiatement ou dans les délais annoncés dans le catalogue et/ou lors de la mise en vente, sous sa seule et entière responsabilité, à ses frais et ses risques et périls.

L'enlèvement des effets adjugés est, sauf stipulation contraire, obligatoire.

La revente sur site par l'adjudicataire est interdite.

Dans le cas où l'adjudicataire ne ferait pas procéder à l'enlèvement des effets à lui adjugés, dans les délais qui lui sont impartis, le vendeur se réserve le droit de réclamer réparation des préjudices que pourraient lui causer ce retard ou des préjudices pouvant être causés à des tiers et notamment à des adjudicataires d'autres effets. Le requérant et/ou le commissaire-priseur se réservent la possibilité de les faire enlever et stocker aux frais de l'adjudicataire - ou encore de les faire transporter à l'adresse indiquée par l'adjudicataire- et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée d'aucune manière quant à l'état ou la conservation des lots en question.

En dernier ressort le requérant pourra également décider de considérer les lots achetés comme abandonnés à partir de 18 heures du dernier jour prévu pour les enlèvements. Il disposera de ces lots à partir de cet instant et pourra alors, soit les revendre, les détruire ou les ferrailleur.

Dans tous les cas les frais inhérents seront à la charge du ou des adjudicataires et lui ou leurs seront facturés.

Dans le cas où un délai ou sursis est accordé, cette stipulation, n'étant qu'une facilité accordée aux adjudicataires, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Sans pour cela apporter dérogation ou novation à l'application de cette clause, le commissaire-priseur se réserve en cas de non-paiement, de retenir l'objet adjugé et, le cas échéant, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE 13

L'adjudicataire s'engage expressément et irrévocablement à respecter, et à faire respecter par toute personne qui travaillera pour son compte et à son nom, les lois et réglementation en vigueur, et notamment les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure. Il s'engage expressément et irrévocablement à agir avec toutes les précautions requises pour prévenir tout dommage aux tiers ou aux biens du vendeur, et à réparer sans limitation de montant tout dommage dont il pourrait être tenu pour responsable.

ARTICLE 14

Dans le cas où l'enlèvement de l'effet adjugé nécessiterait la démolition d'un bien mobilier ou immobilier, l'adjudicataire ne pourra y procéder à ses frais, qu'avec l'autorisation expresse du propriétaire dudit bien.

Le commissaire-priseur et le requérant ne peuvent en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés tant aux locaux, à l'immeuble où il est procédé, qu'aux objets acquis par des tiers acquéreurs, à l'occasion de démontage et d'enlèvement de tous objets, matériel, installations quelconques vendus.

Le vendeur pourra exiger de l'adjudicataire le dépôt d'un montant de garantie, préalablement à toute opération d'enlèvement, afin de garantir les dommages pouvant être causés à ses biens mobiliers ou immobiliers ou à ceux appartenant à des tiers.

ARTICLE 15

Sauf stipulation expresse, les conduites de gaz, d'eau, de vapeur, d'électricité ou autre raccordement à l'effet adjugé seront débranchés à l'endroit du premier raccord, interrupteur, de la première vanne ou des repères apposés par le vendeur sur les conduites.

Sauf disposition contraire mentionnée dans le catalogue de la vente, l'adjudicataire ne pourra prétendre avoir aucun droit de propriété sur les conduites souterraines, ou incorporées dans les éléments de maçonnerie ou les câbles électriques entre les transformateurs et tableaux de commande des machines.

ARTICLE 16

L'adjudicataire dont l'effet à lui adjugé empêche ou gêne l'enlèvement d'un autre effet, devra faire procéder à l'enlèvement dudit effet dans les 24 heures suivant la notification qui pourrait lui être faite par le commissaire-priseur.

A défaut, le vendeur pourra faire procéder à l'enlèvement pour le compte et aux frais de l'adjudicataire et sous la responsabilité de celui-ci.

ARTICLE 17

L'adjudicataire, qui aura du fait du retard dans l'enlèvement empêché ou gêné l'enlèvement d'un autre effet adjugé, sera tenu de réparer le préjudice qui pourrait être causé au propriétaire dudit effet.

RESTRICTION CONCERNANT LA VENTE DE CERTAINS EFFETS

ARTICLE 18

Les machines et éléments de production sont vendus généralement conformes aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires. Cette conformité est attestée soit par la Plaque de Conformité (machine mise en service après le 15 Janvier) ou la Plaque CE (machine mise en service après le 15 Janvier 1993) si elles n'ont pas subi de modifications importantes des organes de sécurité

ARTICLE 19

Lorsque l'effet mis en vente n'est pas conforme aux dispositions techniques, ainsi qu'aux normes de sécurité légales ou réglementaires, cette non-conformité et les restrictions de vente qui en découlent seront mentionnées dans le catalogue de la vente ou indiquées lors de la mise aux enchères.

ARTICLE 20

Les machines non-dangereuses et non-conformes, sont vendues inaptes à la mise en production.

Elles pourront être vendues dans l'état :

1 - à une personne physique ou morale ne destinant pas le matériel à une utilisation sur le territoire français.

Il incombera à l'acheteur de se mettre en conformité avec la législation du pays d'exploitation.

2 - à une personne physique ou morale ayant qualité de revendeur, récupérateur, constructeur, casseur, ferrailleur ou collectionneur qui s'engage à une mise aux normes préalable, sous sa responsabilité, à la cession éventuelle à un client exploitant.

3 - à tout acheteur pour source de pièces détachées et qui reconnaîtra par écrit ne pas remettre ou céder pour tel le matériel en exploitation.

4 - à un exploitant artisan travaillant seul, qui s'engagera par écrit en connaissance de cause à mettre la dite machine en conformité avec la législation, sous sa responsabilité, avant toute mise en production et renoncera à toutes poursuites à l'égard du vendeur pour ce motif.

ARTICLE 21

Les machines reconnues dangereuses et non-conformes ne pourront être cédées qu'aux catégories 1 et 2 de l'article précédent.

Les acheteurs s'engagent formellement aux respects des critères ci-dessus au travers de l'acceptation des conditions générales et particulières de vente.

ARTICLE 22

Les dispositions des articles 18 à 21 ne sont pas applicables dans le cas de vente judiciaire pratiquée après jugement prononçant la liquidation judiciaire du vendeur.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 23

En tout état de cause, il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales de vente. Dans les cas où l'adjudicataire émettrait des réserves générales ou particulières dérogeant aux présentes conditions, ces réserves seront réputées nulles et non écrites sans que le vendeur ou ses mandataires aient à l'en informer expressément.

ARTICLE 24

Pour tout litige, il est fait attribution expresse aux juridictions territorialement compétentes.

ARTICLE 25

Le fait de porter une enchère, en salle, par ordre d'achat ou par téléphone, implique l'entière adhésion de l'enchérisseur aux conditions ci-dessus énoncées.

Les présentes conditions se trouvant reproduites dans le catalogue de la vente et/ou affichées sur les lieux de la vente, l'enchérisseur ne pourra invoquer l'ignorance de celles-ci.